

LES COMITES DE QUARTIER BRUXELLOIS UNIS CONTRE LES NUISANCES DE BRUSSELS AIRPORT

Texte de la Plate-forme de comités de quartier de la Région de Bruxelles-Capitale relative au survol aérien de Bruxelles

En tant que signataires du présent texte, nous, comités de quartier / associations de la région de Bruxelles-Capitale appelons les autorités fédérales compétentes à élaborer sans délai un plan définitif de gestion de l'aéroport de Bruxelles-National afin de réduire de manière drastique et durable les nuisances occasionnées à plusieurs centaines de milliers d'habitants, où qu'ils soient domiciliés, résultant de son exploitation. Il s'agit notamment de réduire de manière significative les nuisances sonores et polluantes et de mettre fin au survol abusif des zones densément peuplées, afin d'assurer un environnement sain pour l'ensemble des populations.

Pour ce faire, nous considérons que ce plan doit répondre aux conditions suivantes :

- ▶ Dans un premier temps, à très brève échéance - et en tout état de cause avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen 598/2014 qui limitera les possibilités de restrictions d'exploitation et donc de modification des horaires d'activité de l'aéroport (EEV le 13 juin 2016) - **l'interdiction de tout survol nocturne** entre 22 heures et 7 heures tant au départ qu'à l'arrivée de l'aéroport de Bruxelles-National ainsi que l'interdiction d'opérer 24h/24h à partir de ce même aéroport pour **tous les avions les plus bruyants** selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- ▶ La fixation d'un **plafond maximum** de 220.000 mouvements/an à réduire progressivement après concertation avec les pouvoirs publics ;
- ▶ La définition d'un **plan de vol diurne** qui respecte les normes de bruit bruxelloises et qui, sur des bases **scientifiquement objectivées**, dirige les vols sur des routes aériennes évitant les zones densément peuplées et résidentielles avec pour conséquence la réduction maximale du nombre d'habitants survolés tant au décollage qu'à l'atterrissage, le **respect de la sécurité** et de la **santé publique** ;
- ▶ La mise en place de **pénalités/interdiction** de vol sur Zaventem pour les pilotes/compagnies qui font preuve de mauvais comportement ou qui ne respectent pas les normes en vigueur et les points précédents ;
- ▶ La **délocalisation** de certaines activités, et certainement de celles ayant lieu au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), depuis Bruxelles-National vers des aéroports régionaux ainsi que la réalisation et la publication d'une étude indépendante chargée d'examiner la faisabilité d'une délocalisation de tout ou partie des activités de l'aéroport vers des aéroports régionaux, vers de nouvelles pistes, ou vers un nouvel aéroport ;
- ▶ La mise en place d'un **organe indépendant** du gouvernement chargé de vérifier le respect des plans de vol ainsi que des routes aériennes, la stricte application des normes de vent, et d'imposer des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Par souci de transparence, les associations représentatives des riverains devront être représentées dans cet organe indépendant qui ne peut dépendre d'aucune manière de Belgocontrol ou des autorités gestionnaires de l'aéroport et qui devra avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires pour pouvoir assurer ses missions ;
- ▶ L'élaboration d'horaires d'activités de l'aéroport plus stricts pendant les périodes de weekends et de jours fériés sous l'égide de l'organe indépendant de contrôle défini précédemment, après consultation des différentes parties concernées ;
- ▶ La mise en place d'un **plan de rachat** des habitations restant survolées sur des bases similaires à ce qui a été fait à Charleroi et Liège, financé par Brussels Airport et/ou une taxe supplémentaire sur les billets d'avions ;

► La mise en place d'un **plan d'insonorisation** pour toutes les habitations situées latéralement à moins de 1,500 mètres de l'axe des couloirs de vols, financé par Brussels Airport et/ou une taxe supplémentaire sur les billets d'avions ;

La mise en œuvre de ces mesures nous semble, en effet, indispensable afin :

► De ne plus faire subir des nuisances sonores insupportables à plusieurs centaines de milliers d'habitants en raison du survol abusif de Bruxelles et de sa périphérie, ni de sacrifier certains quartiers en particulier, à la suite de l'adoption et de l'application par plusieurs gouvernements successifs de plans établissant les routes aériennes au mépris des principes fondamentaux du développement durable et de la santé publique;

► Qu'il ne puisse être renoncé au droit à la santé et au droit à un environnement sain pour tous les habitants, où qu'ils soient domiciliés, au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National ;

► Que les habitants restant survolés aient droit à des compensations justes et équitables qui leur permettent de s'installer ailleurs s'ils le souhaitent.

Outre l'appel à agir formulé à l'égard du gouvernement fédéral en préambule de ce texte, nous, comités de quartier et associations, demandons au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale :

► de faire placer un nombre suffisant de sonomètres homologués par l'IBGE sur le territoire de la RBC de manière à constater toute infraction à l'arrêté du 27 mai 1999 du gouvernement bruxellois (arrêté dit Gosuin), et de faire payer systématiquement et sans délai tous les contrevenants ;

► d'intenter toute action devant les juridictions compétentes pour faire déclarer illégal tout plan établissant les routes aériennes au départ de l'aéroport de Bruxelles-National en violation des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes contenus dans cette Plate-forme ;

► de définir, faire voter et appliquer un arrêté complémentaire qui sanctionne les sources de bruits répétitives dès 60 dB afin de mieux protéger l'ensemble des habitants;

► de mettre en place des moyens de surveillance de la pollution aux particules ultra-fines liées à la présence de l'aéroport et de définir la législation permettant de protéger de manière adéquate la population contre cette pollution encore plus insidieuse et nocive.

Nous invitons enfin les habitants de la RBC, ainsi que les comités/associations qui les représentent, à prendre connaissance de ce texte et à y adhérer s'ils se retrouvent dans le contenu de celui-ci.

Bruxelles, le 22 juin 2015

(contact Tervueren-Montgomery : comite.tervueren@gmail.com)

Comités de quartiers / associations signataires

Ivan MATHIEU – pour le [Comité de quartier de l'Amitié](#) (haut Etterbeek)

Bernard BLONDEEL – pour le [Comité des habitants de Bruxelles Centre](#) (ComiteBru1000)

Anita NYS – pour le [comité Churchill-Longchamp](#) (Uccle)

Jean-Noël LEBRUN – pour l'association [Coeur-Europe](#)

Benoit BOURTEMBOURG – pour l'association **Collectief Canal**

Suzanne LIGNIER – pour le [comité Eekhoud](#) (Schaerbeek)
André ROBE – pour le comité **Forest-Inter-Quartier CODA** (Comité de Défense de l'Altitude Cent)
Hannes FRANK – pour le [GAQ](#) (comité des habitants du Quartier Européen de la ville de Bruxelles)
Béatrix TILQUIN – pour les [Comités du Haut Woluwé](#)
Olivier STRUELENS – pour le [comité La Plaine](#) (ULB-Ixelles)
Rose-May LIEBAERT – pour le [comité Maritime](#) (Molenbeek)
Gauthier de CROMBRUGGHE – pour le [comité Milcamps](#) (Schaerbeek)
Yvette LAHAUT – pour le [comité Ophem & C°](#) (Uccle)
Xavier RETAILLEAU – pour le [comité OXY](#) (Uccle)
Michel LEFEBURE - pour le comité Pelletier (Schaerbeek)
Maria CASADO & Pascale CORBISIER – pour le comité [Tervueren-Montgomery](#) (Ett.-WSL-WSP)
Association de [Comités de Quartier Ucclois ACQU](#) (Uccle)

Woluwe-Saint-Lambert :

Bernard DEVILLERS pour l'Association de Comités de Quartier WSL [Wolu-Inter-Quartiers](#)
Maurice JAQUEMYNS pour le Comité [A.R.A.S.S.](#)
Jean-Noël LEBRUN pour le Comité A. **Jonnart-Rogations**
Charles SIX – Pour le Comité **Parvis Saint-Henri**
Philippe ELSÉN – Pour le Comité **Lambeau & alentours**
Alain GERARD – Pour le Comité hameau de **Roodebeek**
Joan CANTON – Pour le Comité **Saint-Lambert**
Claudine ESPOSITO – Pour le Comité **Aquilon & environs**
Pierre LEDOUX – Pour le Comité **Dix Arpents-De Cuyper**
Jeanne HENROTTE-NICOLAS – Pour le Comité **Hof ten Berg**
Etienne BOON – Pour le Comité **Bas Roodebeek**
Monique FONTAINE – Pour le Comité **Constellations-Pléiades-Capricorne**
Vincent COURTEJOIE – Pour le Comité **Petit Woluwe**
Marc MICHAUX – Pour le Comité **Dries**
Marcel DE RONGE – Pour le Comité **Schuman- Bouleaux – Peupliers – Calabre** et environs
Béatrice TILQUIN – Pour le **Comité Prékelinden**

Woluwe-Saint-Pierre :

Richard et Marie WYATT – Quartier Saint-Michel
Jean-Pierre TRAUFFLER et Delia CARRO – Quartier Champ d'Oiseau
Jean-Sébastien BOREUX – Quartier Centre
Marie Sybille de BRIEY – Quartier Crousse

Eric et Brigitte van STRYDONCK – Quartier Crousse

Anne de Villepin-TERLINDEN – Quartier Stockel

Luc Van GRUNDERBEECK – Quartier de l'Orée

Emmanuel de BRIEY – Quartier Trois Couleurs

Jean-Luc QUOISTIAUX – Quartier Grandchamps

Eric HUET – Pour le Comité **Konkel**

Joëlle SMETS – Quartier Sainte-Alix